

## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

### Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 2 juillet 2019, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La directrice des communications et de l'expérience citoyenne	Élisabeth Émond
	Est absente	Véronique Baril

---

2019-07-02 - 221

#### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

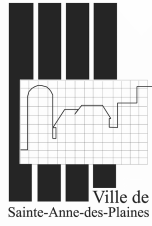
2019-07-02 - 222

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière adjointe;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-02 - 223

### ***Demande d'aide financière - Programme de soutien aux stratégies de développement touristique***

**Attendu** le projet d'aménagement d'une tour d'observation sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** que pour mener à bien ce projet d'aménagement d'une tour d'observation, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Tourisme dans le cadre du volet « Appui à la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure » du « Programme de soutien aux stratégies de développement touristique »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la demande d'aide financière dans le cadre du volet « Appui à la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure » du « Programme de soutien aux stratégies de développement touristique » pour le projet d'aménagement d'une tour d'observation sur le territoire de la Ville;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à contribuer au projet déposé au « Programme de soutien aux stratégies de développement touristique » par une mise de fond minimale de 20 % du coût du projet, selon le montage financier présenté, et à compléter le financement du projet, le cas échéant;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à assumer, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du projet présenté au « Programme de soutien aux stratégies de développement touristique », et ce, pendant une période d'au moins 10 ans;

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Madame Julie Boivin, mairesse suppléante et conseillère municipale, à titre de représentant municipal pour la présentation et le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et de tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

ADOPTÉ

2019-07-02 - 224

### ***Engagement de personnel - Agente aux communications***

**Attendu** qu'il doit être embauché une nouvelle agente aux communications suite au départ de Madame Sophie St-Pierre qui occupait le poste de responsable des communications;

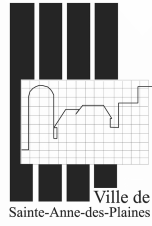
**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux et sites internet pour le poste d'agente de communication;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Magalie Lanoue, pour le poste d'agente aux communications, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-02

### ***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-07-02 - 225

### ***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Marie-Eve Charron, greffière adjointe